

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 14 AVRIL 2017 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Sept, le **14 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
18 avril 2017

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoît, Maire.

2ème séance 2017

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M.
CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme LAVAL
Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle,
Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, Mme PANO-WENTZEL Marylène,
M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M.
JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Objet : demande de subvention à
L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme ANDRE Sophie	à	M. DAUTREY Roland
Mme DUPONT Virginie	à	M. ROMARY Fabrice
M. CHARDIN Denis	à	M. CHMIDLIN Stéphane

N° 29/2017

Absent :

M. DEMENGE Abel

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil
Municipal d'une aide possible de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à l'arrêt de l'utilisation des produits
phytosanitaires. L'Agence de l'Eau, dans le cadre de la protection des ressources en eau et des milieux
aquatiques peut participer à l'achat de matériels alternatifs de type « brosses à désherber, éco-brosses ». Ce
sont 2 047.32 € ttc qui vont lui être demandés sur une dépense totale de 3 412.19 € ttc.

Le Conseil Municipal unanime,

En ayant délibéré,

Décide :

- D'approuver et de s'engager à réaliser le projet d'arrêt de l'utilisation des produits
phytosanitaires et de leur remplacement par des matériels alternatifs,
- De solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse d'un montant de 2 047.32 € sur
une dépense totale de 3 412.39 € ttc,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire à la réalisation du projet dès l'obtention de la
subvention,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,